

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2019

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2019

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT qui comprennent le bilan au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2019 et le 31 mars 2018, ainsi que de l'actif net au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL CPA INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 22 août 2019

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A129449

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 3)	125 232	234 281
Dons		
Dons-Fondations (note 4)	20 200	10 350
Autres dons et revenus de financement	15 102	6 722
	<u>35 302</u>	<u>17 072</u>
Halte garderie	67 204	70 385
Locations	16 362	17 815
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7 656	8 700
Accueil estival	757	5 393
Autres	457	110
Intérêts	194	50
	<u>253 164</u>	<u>353 806</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	144 042	288 008
Amortissement des immobilisations	15 519	16 232
Taxes municipales	9 624	11 033
Entretien et réparations	13 052	10 793
Intérêts sur la dette à long terme	7 452	8 332
Électricité et chauffage	7 318	5 440
Télécommunications	6 783	6 125
Intérêts et frais bancaires	6 569	4 109
Frais d'activités	6 431	16 488
Frais de bureau	4 614	3 687
Assurances	4 515	4 247
Honoraires professionnels et contractuels	4 439	4 550
Système de sécurité	725	752
Frais de formation	230	652
Cotisations	140	135
Autres	-	676
	<u>231 453</u>	<u>381 259</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>21 711</u>	<u>(27 453)</u>

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019		2018	
	Investi en immobi- lisations \$	Non affecté (déficiaire) \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	189 282	(40 595)	148 687	176 140
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(7 863) ¹	29 574	21 711	(27 453)
Remboursement en capital de la dette à long terme	11 375	(11 375)	-	-
SOLDE À LA FIN	192 794	(22 396)	170 398	148 687
Amortissement des immobilisations	(15 519)			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7 656			
Total	(7 863) ¹			

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

BILAN

AU 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	10 637	585
Subventions à recevoir	9 409	-
Débiteurs (note 5)	14 093	10 564
Frais payés d'avance	10 180	3 794
	<u>44 319</u>	<u>14 943</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	499 969	515 488
	<u>544 288</u>	<u>530 431</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Marge de crédit	34 562	38 994
Créditeurs (note 8)	24 135	15 718
Sommes à remettre à l'État	8 018	826
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	123 420	11 463
	<u>190 135</u>	<u>67 001</u>
DETTE À LONG TERME (note 9)	-	123 332
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 10)	183 755	191 411
	<u>373 890</u>	<u>381 744</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	192 794	189 282
NON AFFECTÉ (DÉFICITAIRE)	(22 396)	(40 595)
	<u>170 398</u>	<u>148 687</u>
	<u>544 288</u>	<u>530 431</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 711	(27 453)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	15 519	16 232
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(7 656)	(8 700)
	29 574	(19 921)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(3 529)	(2 130)
Frais payés d'avance	(6 386)	(99)
Créditeurs	8 417	7 267
Sommes à remettre à l'État	7 192	826
Produits reportés	-	(98 990)
	(3 715)	(93 126)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	25 859	(113 047)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(4 451)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Marge de crédit	(4 432)	32 003
Remboursement en capital de la dette à long terme	(11 375)	(9 941)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(15 807)	22 062
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 052	(95 436)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	585	96 021
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	10 637	585

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 20 octobre 1995.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

fournir un lieu aux enfants de la communauté, défavorisés sur le plan affectif, matériel et/ou physique;

veiller au bien-être des enfants en leur offrant un soutien alimentaire, matériel et moral;

intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la qualité et les conditions de vie des enfants;

se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou d'autres biens par voie de souscriptions publiques, recevoir des dons, legs et autres conditions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables;

l'association exerce son activité dans un but non lucratif pour ses membres. Tous les bénéfices réalisés par l'association serviront à promouvoir ces objets;

les objets ci-dessus ne permettent pas à la personne morale d'exercer des activités propres à la mission d'un centre exploité par un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Produits d'activités

Les produits d'activités sont constatés à l'état des résultats lorsque l'événement a lieu.

Halte garderie

Les produits relatifs à la halte garderie sont constatés lorsque le service est rendu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Bâtiment	Amortissement dégressif	4%
Équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, de la marge de crédit et de la dette à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3- SUBVENTIONS

	2019	2018
	\$	\$
Ministère de la Famille		
Subvention de base	65 790	64 220
Subvention de base - additionnelle	-	69 615
Halte garderie	26 555	39 870
Emploi-Québec	10 305	27 316
Emplois d'été Canada (EÉC)	5 599	15 780
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'île de Montréal - Projet milieux de vie	9 144	8 942
Ville de Montréal, contrat de ville service des loisirs et autres projets	7 839	8 538
	<u>125 232</u>	<u>234 281</u>

4- DONS-FONDATIONS

	2019	2018
	\$	\$
Fondation Avenir d'enfants	10 000	10 000
Fondation des Canadiens pour l'enfance	10 200	-
Fondations privées	-	350
	<u>20 200</u>	<u>10 350</u>

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

5- DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Taxes à la consommation	9 748	7 409
Comptes clients	4 345	3 155
	14 093	10 564

6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	171 861	-	171 861	171 861
Bâtiment	436 708	115 269	321 439	334 832
Équipement de bureau	26 417	19 748	6 669	8 337
Équipement informatique	10 315	10 315	-	458
	645 301	145 332	499 969	515 488

7- MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 65 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 9,45 % (8,95 % en 2018) et garantie par l'encaisse, les placements, les débiteurs et les immobilisations. Le solde de la marge de crédit au 31 mars 2019 est de 34 562 \$ (38 994 \$ en 2018).

8- CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	14 160	9 016
Salaires et vacances	9 860	6 702
	24 135	15 718

9- DETTE À LONG TERME

	2019	2018
	\$	\$
Hypothèque d'un montant initial de 171 600 \$ portant intérêt au taux de 5,75%, remboursable par versements égaux et consécutifs de 1 569 \$ comprenant le capital et les intérêts, garantie par le terrain et le bâtiment d'une valeur comptable de 493 300 \$ (506 693 \$ en 2018) échéant en juin 2019.	123 420	134 795
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	123 420	11 463
	-	123 332

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

10- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	191 411	227 414
Amortissement de l'exercice	<u>(7 656)</u>	<u>(8 700)</u>
Solde à la fin	<u><u>183 755</u></u>	<u><u>191 411</u></u>

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité eu égard à ses crédateurs.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme à taux fixe qui l'assujettit au risque de variation de la juste valeur.

12- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.